Lit-et-Mixe

Tournage du film DRONE GAMES
Avenue du Born **en agglomération**
Réglementation de la circulation

ARRETE n°RE-83/2022

Service 1575

Nous, Monsieur Gérard NAPIAS, Maire de la Commune de LIT ET MIXE,

VU les articles L2212.1 et L2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route, et notamment les dispositions des articles R-411-8, R 411-25 et R411-26,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU la Loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la toi 83-8 du 07 janvier 1983,
VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,
VU la demande d'arrêté de police reçue par mail le 20 septembre 2022 de la société de production **WHITE LION FILMS** 46 avenue de Breteuil 75007 PARIS, concernant le tournage d'un film « DRONE GAMES » avec une scène à hauteur du n°804 avenue du Born du 30 septembre au 08 Octobre 2022, nécessitant l'interruption momentanée de la RD652, suivant conditions climatiques
Considérant que pour permettre l'exécution des différentes prises et assurer la sécurité des acteurs et du personnel de tournage ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

ARTICLE 1° : La circulation de tous les véhicules, autres que les véhicules de secours et de soins médicaux, sera réglementée avenue du Born, RD652 **en agglomération, sens Sud >Nord**, par alternat de circulation, avec **arrêts de la circulation inférieurs à 5 minutes** du 30 Septembre au 08 Octobre 2022, de 07h à 21h, suivant conditions climatiques

ARTICLE 2° : Les riverains à proximité du lieu de tournage, au 804 avenue du Born, seront destinataires du présent arrêté.

ARTICLE 3° : Les restrictions suivantes seront instituées au droit de la zone (côté en agglomération) de tournage du film, située au 804 avenue du Born:

- Risque de bouchon (AK30) placé extrémité Est de l'avenue de la Côte d'Argent
- Zone de danger (AK14)
- Circulation alternée (KC1 CA)
- Défense de dépasser (B3)
- Défense de stationner (B6a1)
- Alternat manuel de circulation placé à hauteur du parking du Club Atlantique
- **Limitation de vitesse des véhicules à 30km/h** (B14) **en agglomération**

ARTICLE 4° : La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée par ladite société.

ARTICLE 5° : Ampliation du présent arrêté fera l'objet d'un affichage selon les règles en vigueur, et sera adressée, pour exécution chacun en ce qui les concerne, à :

Mr le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie à CASTETS
Mr le Responsable de la Police Municipale de LIT ET MIXE
Mr le Directeur des Services Techniques Municipaux de LIT ET MIXE
Mr le Responsable de réalisation du film (pour exécution)

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Fait à LIT ET MIXE, le 27 septembre 2022

Le Maire.

MAIRIE DE LIT-ET-MIXE 40170

Gérard NAPIAS